

Principium

Mensuel de Feprabel (Ne paraît pas en août)



Chiffres 2017 de l'Ombudsfin - P.12



17^e édition des Journées du Courtage à Paris - P.16



Principium N°7
Juillet-Août 2018

FEDRABEL

Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique



WEBINAR FEPRABEL :
« RGPD » P.19



INTERMÉDIATION

Le métier de courtier en Assurances

18 points FSMA (*)

Vous êtes intéressé.e par l'actualité qui touche de près le secteur des assurances et qui allie analyse juridique rigoureuse et déclinaison pratique ?

Cette formation est faite pour vous !

(*) Ces cours octroient des points dans le cadre de la formation continue pour les métiers «assurances» (FSMA). 3 points / soirée de cours ou 18 points pour le cycle complet.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Appréhender les mises à jour des nouvelles réglementations relatives à la profession d'intermédiaire en assurances (Transposition de la DDA, RGPD, Directive anti-blanchiment et financement du terrorisme, Règles de conduite, Contrôles des intermédiaires par la FSMA...)

CONTENU :

- Conditions d'accès et d'exercice des activités d'intermédiation en assurances
- Responsabilité et devoirs du courtier
- Gestion d'un bureau de courtage (aspects RH, comptables et fiscaux, le bureau informatisé)
- Achat et cession de portefeuille

PUBLICS CIBLES :

Pour les titulaires d'une licence ou d'un master en droit (*) exerçant une profession dans le domaine de l'assurance (avocat, courtier, juriste, ...)

(*) Les personnes non titulaires du diplôme requis peuvent faire valoir leurs années d'expérience utile dans le domaine de l'assurance via la procédure de Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE)



à partir du 20/09/2018
(cycle de formation
organisé en 6 soirées)



Ateliers des FUCaM
2, rue des Sœurs Noires
à Mons
[Entrée et parking par la rue
du Grand Trou Oudart](#)



350 €

Formateur :
Patrick CAUWERT,
CEO FEPRABEL



+32(0)65/ 40.69.36
ateliers-mons@uclouvain.be

EN SAVOIR PLUS :
WWW.ATELIERS-DES-FUCAM.BE

Sommaire - Juillet-Août 2018



PRINCIPIUM VOUS PRÉSENTE CE MOIS :

- P.5 Éditorial : De l'utilité d'un Ombudsman des assurances
- P.6 En Bref

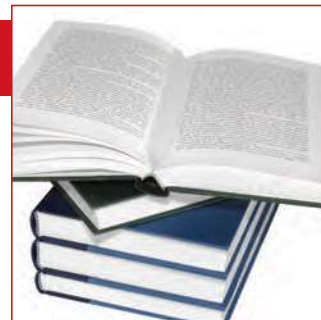
INFORMATIONS

- P.4 Coin lecture
- P.8 Législation : Effraction... Qui doit prouver ?
- P.9 Protection des données : Optical Center encore sanctionné par la Cnil
- P.10 Questions de Principium : Kelly Schamphelaere, Directeur FVF
- P.12 Chiffres 2017 de l'Ombudsfm
- P.16 17^e édition des Journées du Courtage à Paris
- P.18 Europe : L'Autriche prend la présidence du Conseil de l'Union européenne pour 6 mois
- P.19 Data protection : RGPD ou GDPR peu importe le nom, FEPRABEL a la solution !
- P.22 Le nouveau dossier « Pensions extralégales » est arrivé !
- P.27 Cepom : Une réponse aux besoins futurs en formation du personnel des courtiers en Assurance (DDA & Loi Peeters)
- P.28 Présentation de l'EPFC : Établissement d'enseignement bruxellois qui propose une formation de bachelier en assurance
- P.30 Digitalisation : Chez Baloise Insurance : Digitaliser, main dans la main avec le courtier
- P.32 Brocom : « Votre courtier, Votre meilleure assurance » toujours plus proche du client !
- P.34 Risk management : Catastrophes industrielles - Responsabilité et communication
- P.36 Sécurité routière : Campagne Bob d'été 2018 : « Bob et fier de l'être »
- P.38 Droit social : Indépendants et protection sociale : c'est mieux, mais ce n'est pas suffisant
- P.39 Photo numérique : Faut-il choisir un format d'image personnalisé, et si oui, pour quelle raison ?
- P.41 Focus à l'international : Assurance internationale

DIVERS

- P.42 L'assurance dans les médias
- P.44 FEPRABEL y était pour vous représenter
- P.46 Auto : Essai de l'Audi A5 Sportback
- P.47 Renseignements FEPRABEL/Principium





Sélection de nouveaux manuels



Plus d'info ? www.wolterskluwer.be

La procédure civile européenne

Chaque règlement est analysé en tentant de donner des solutions pratiques dans cette matière mouvante, qui se complexifie rapidement suite à l'absence regrettable de textes nationaux d'adaptation du droit belge au droit de l'Union européenne.

Les auteurs mettent l'accent sur les réalisations de l'Union européenne visant la création progressive d'un Espace judiciaire civil européen en analysant les règlements tel que :

- le titre exécutoire européen,
- l'injonction de payer européenne,

- l'ordonnance européenne de saisie conservatoire,
- le règlement « Bruxelles Ibis ».

Les auteurs proposent des pistes de solutions permettant l'amélioration de l'application du droit de l'Union européenne en Belgique.

ISBN : 978-9-4030-0248-4

Nombre de pages : 208

Année édition : 2018

Prix : 74,09 €

Auteurs : Patrick Gielen avec la collaboration de Ronald Vanswijghoven.

Préface : Guillaume Payan



Plus d'info ? www.anthemis.be

L'assurance R.C. vie privée

Bien que légalement non obligatoire, l'assurance R.C. vie privée se révèle souvent indispensable.

La protection qu'elle offre aux assurés dans le cadre extracontractuel concerne en effet de nombreux pans de leur vie privée, notamment les dommages engendrés par eux-mêmes, par leurs animaux ou encore par leurs bâtiments. Bénéficier d'une telle garantie d'assurance leur permet de vivre plus sereinement et protège, dans les limites de la garantie et sous réserve des

déchéances et autres exclusions, leur patrimoine des réclamations de tiers. Cet ouvrage étudie cette matière à la lumière de l'évolution de notre société et de la jurisprudence et les drones.

ISBN : 978-2-8072-0388-4

Nombre de pages : 316

Année édition : 2018

Prix : 79 €

Auteurs : Aline Charlier.

Préface : Christophe Verdure.

Avant-propos : Vincent Callewaert.



De l'utilité d'un Ombudsman des assurances

« Une image vaut mille mots. » Confucius

Comme vous le savez sans doute, une page se tourne et Madame Van Elderen, Ombudsman depuis de nombreuses années, arrive au terme d'une carrière bien remplie qui se terminera le 31 août 2018.

Son autorité morale était importante et ça doit continuer, il faudra donc trouver un remplaçant de haut niveau.

L'ombudsman doit être l'aiguillon du secteur qui fait en sorte qu'on se remette en question et qu'on améliore toujours le service aux clients.

C'est l'occasion de faire le point, d'analyser ses actions et de poser les jalons pour les années futures.

Pour FEPRABEL, l'Ombudsman est avant tout le garant de la bonne réputation du secteur.

C'est donc un investissement pour l'avenir. Et comme le rappelle souvent le président de la FSMA, « Il faut rendre confiance aux consommateurs ».

Dans les pays européens dits « matures au niveau Assurances », tout le monde reconnaît le bien-fondé d'instances extra-judiciaires pour régler les différends.

Lors d'un récent séminaire d'échange de vues entre pays européens

organisé par CGPA, on a pu constater que les pays européens qui disposent de services « OMBUDSMAN » consistants et capables de gérer efficacement les plaintes, génèrent beaucoup moins de contentieux judiciaires.

La mission de l'Ombudsman est donc essentielle. Elle et doit être préservée et renforcée, c'est pourquoi la personnalité qui aura cette lourde charge se doit d'être totalement indépendante.

Heureusement les statuts de l'asbl « Ombudsman en assurance » sont assez clairs et garantissent la totale indépendance de la fonction d'Ombudsman.

Conformément aux statuts qui prévoient l'alternance Assureurs/ Intermédiaires à la présidence du Conseil d'Administration de l'Ombudsman, celle-ci revient pour cette mandature aux fédérations d'intermédiaires. Celles-ci m'ont proposé d'en assumer la fonction depuis quelques mois. Cette mission est particulièrement importante dans l'évolution que nous vivons. Le choix du nouvel Ombudsman sera primordial et son accompagnement dans le démarrage de son activité devra faire l'objet de toute notre attention.

Les assureurs voudraient imposer la première ligne. Cela implique qu'un consommateur mécontent devrait d'abord se tourner vers la compagnie

“ **« L'indépendance n'est pas un état de choses. C'est un devoir. »**

De Vaclav Havel

pour avoir un « second » avis avant de pouvoir éventuellement consulter l'Ombudsman. En fait on vise à décourager les plaignants.

Une première ligne a pourtant tout son sens, mais elle doit être organisée en concertation avec toutes les parties et contrôlée de manière neutre et indépendante. Elle doit aussi être de même qualité pour toutes les compagnies.

Tous ensemble, nous pouvons faire beaucoup mieux.

Au moment où j'écris ces lignes, nous savourons une troisième place au Mondial. Un peu de rêve et de bonheur dans ce monde de brutes, un peu de détente dans ce secteur secoué par des évolutions trop rapides, un moment pour vous souhaiter de bonnes vacances et un ressourcement indispensable.

Patrick Cauwert
CEO FEPRABEL

patrick.cauwert@feprabel.be